

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 300

présenté par
M. Pont

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 27, substituer au mot :

« date »

les mots :

« fin de la période »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.